La première église du Sentier, par Auguste Piguet, dans : Le territoire du Chenit et la naissance de cette commune, tome I, Le Sentier, 1947, pp. 112 à 120.

Tout en continuant à fréquenter l'église du Lieu, nos ancêtres du Chenit aspiraient à disposer d'un temple plus à portée. Grâce au Livret rédigé par Pierre Le Coultre, nous sommes renseignés par le menu sur les démarches sécessionnistes et sur la construction du temple du Chenit.

» Les hommes forts et robustes (ainsi s'exprime le narrateur) se rendaient facilement au Lieu pour y ouïr la parole de Dieu. Mais, c'était une peine considérable à l'endroit des pauvres et tendrelets enfans, femmes et vieilles personnes. Estant si eslongnés, ils n'y peuvent assister en été qu'à grand peine. Combien, à plus forte raison en temps d'hyver, ayant bien plus grandes incommodités, veü les grandes neiges qui tombent en ces quartiers.»

Il fallait aviser. Entente se fit entre 35 chefs de famille, représentant 309 personnes, pour appuyer le projet de construction. Le rôle de ces zélateurs date du 21 novembre 1609.

On ne pouvait se dispenser de l'assentiment et de l'appui du Souverain. Pierre Le Coultre, le grand animateur de l'entreprise, s'en alla au chef-lieu présenter une première supplique à LL. EE. le 15 mai 1610. Cet écrit exposait éloquemment la nécessité d'un temple au Chenit. Il insistait entre autres sur le danger de pillage par les Bourguignons couru par les maisons pendant que les hommes assistaient au culte en l'église du Lieu.

Les requérants demandaient en outre humblement au gouvernement l'octroi d'une cloche; l'autorisation d'établir un cimetière autour de l'église à venir; enfin la désignation d'un diacre chargé de desservir le lieu de culte envisagé.

D'accord en principe, le Souverain fit procéder à une enquête. Il chargea l'ancien bailli de Romainmôtier Hans-Rodolf Horn(e) et son successeur Hans-Uldric Coc (Koch) de visiter les lieux (juillet 1610). Ces délégués, une fois l'emplacement choisi, firent marché avec un maître-maçon comtois.

Les choses semblaient devoir marcher rondement lorsqu'une menace de duc de Savoie Charles-Emmanuel I vint retarder la construction. Sa Seigneurie Baillivale ancienne Horn occupa le Lieu du 1^{er} mars au 2 juin 1611. Ce capitaine commandait une compagnie de 300 hommes, munis de deux pièces de canon.

Partie la troupe, les «conjoints» du Chenit s'assemblèrent le 24 octobre 1611. Une «jetée» (taxation) faite entre eux produisit 160 florins. Isaac, de Claude Piguet, et Pierre Le Coultre furent chargés de poursuivre l'entreprise.

Mais le bailli, invité à sceller une seconde supplication, objecta que, la peste sévissant à Berne, il était imprudent de s'y rendre. Sur de nouvelles instances de ceux du Chenit, Monseigneur finit par céder. La supplique une fois dûment scellée, les délégués partirent pour la capitale en janvier 1612.

Cette seconde requête avait même teneur que la précédente. Une «lettre de faveur», soit de recommandation, adressée par les pasteurs à LL. EE. l'accompagnait. On y avançait les mêmes arguments que dans la supplique : la distance du Lieu, la longue durée des neiges en ces quartiers, la «voisinerie des Bourguignons aliénés» (hostiles).

Le Coultre et Piguet obtinrent de l'Illustre Conseil Etroit des lettres adressées aux deux baillis prénommés, •Koch et Horn, les chargeant d'activer la construction; d'autres à remettre aux ministres de la Classe d'Yverdon et Romainmôtier, leur enjoignant d'élire un personnage apte à prêcher au futur temple du Chenit.

Ce second pasteur devait en outre remplir les fonctions de diacre (remplaçant du ministre de l'Abbaye) au Lieu, tout en y enseignant la jeunesse.

Le souverain et la commune contribuaient chacun à l'entretien de ce nouveau fonctionnaire.

De l'Etat, il touchait les 40 florins jusqu'alors octroyés au maître d'école du village — 40 florins en argent à prélever sur les dîmes de la Vallée entière — un muids de froment (soit trois sacs de quatre quarterons) et autant de messel à prendre au château de Romainmôtier (valeur approximative 60 florins).

De leur côté, les communiers devaient pourvoir le ministre-diacre d'une cure, d'un jardin et du terrain nécessaire à l'entretien d'une vache 47.

A titre de maître d'école enfin, le titulaire percevait 100 florins de la commune.

Ces subventions, tant souveraines que communales, ascendaient en bloc à quelque 240 florins, en comptant le blé au prix moyen de 10 florins le sac. Logé, pourvu d'un jardin et d'un petit domaine, le pasteur du Chenit gagnait un peu plus de 3000 de nos francs actuels.

Le charroi du bois d'affouage du ministre incombait aux communiers. Ceux-ci se firent souvent tirer l'oreille pour s'exécuter.

On pouvait lire au cahier des charges:

«Icelui diacre sera tenu d'aller au temple du Chenit » pour y prêcher tous les dimanches et jeudis, en été » à 7 heures, en hiver à 8. Il officiera en l'église du » Lieu le dimanche et le vendredi et lira les prières » certains jours de la semaine. Outre cela, il tiendra » l'école. »

C'était un programme singulièrement chargé! On comprend que la plupart des ministres du Chenit n'y aient pas fait long feu.

Quelques détails maintenant sur les travaux de construction.

Les baillis chargés de l'enquête préliminaire avaient convenu pour la maçonnerie avec Maître Claude Cui(s)net de Longeville en Bourgogne. Les murailles devaient atteindre 2 toises de hauteur (20 pieds), fondations comprises. On exigeait une épaisseur de 4 pieds à la base et de 3 au-dessus du sol. Deux portes, deux grandes fenêtres et autant de petites étaient prévues. Le maître-maçon devait toucher 7 florins par toise non «rembochée», soit récrépie. Les «associés» s'engagèrent à pourvoir les ouvriers de matière première et à leur rendre des services.

Un maître-charpentier de Vaulion, Guy Michot, se chargea de la charpente et de la couverture du bâtiment. Au cours des travaux, Michot s'adjoignit un collègue, maître David Richard de Prumier (Premier).

Il était prévu une «dagne» (clocher), capable de supporter une cloche de 6 à 700 livres — ainsi qu'une chaire.

Les habitants du Chenit firent de leur mieux pour remplir leurs obligations.

Lorsque Maître Cuignet, à la tête de 14 ouvriers, arriva au Sentier, chaque famille lui fournit des aides au prorata de ses membres. Hommes, femmes, filles et chevaux se mirent courageusement à la besogne. Il y eut jusqu'à 40 personnes servant conjointement les maçons.

Le marinage, l'encelle et toute fermente ou clouterie, se trouvèrent en temps opportun sur les lieux. Charpentiers et chefs d'entreprise étaient montés au Risoud par le droit de la Vuerraz, pour y marquer les bois convenables. Des charretiers, désignés d'avance, se chargèrent du transport.

Maître Michot toucha 300 florins pour son travail, outre 30 livres de beurre, 50 livres de fromage et 6 sacs de graine à prendre aux greniers de LL. EE. Une maison avait été mise à disposition.

La construction une fois commencée la vénérable Classe s'assembla. Elle désigna un ministre pour le Chenit en la personne de spectable Pierre Tharrin. La présentation eut lieu en l'église du Lieu (celle de la Rochettaz naturellement) le 10 mai 1612.

La maison de Joseph Meylan, au Haut-du-Sentier, servit provisoirement de lieu de culte. On y baptisa, cette même année, Pierre-David, fils de Pierre-le-Coultre, auteur du Livret.

La construction exigeait des sommes trop considérables pour une population pauvre et numériquement faible. Les taxes perçues des associés ne permettaient pas de couvrir les frais, aussi essaya-t-on de frapper à d'autres portes.

Le Conseil du Lieu, plein de ressentiment, refusa de contribuer à l'entreprise ne fût-ce que pour un sol. Le Conseil de Romainmôtier ne se montra pas plus large. Par contre, Jean Berney de l'Abbaye daigna ouvrir sa bourse. Le baron de La Sarraz fit cadeau d'un sac de messel. La ville de Morges, singulièrement généreuse, y alla d'un char de vin (environ 800 litres) et d'un sac de messel. Samuel d'Aubonne fit parvenir un tonneau de 3 setiers (150 litres). Les Varro donnèrent les trois grandes fenêtres à orient (le projet n'en prévoyait pourtant que deux).

Mais, tout cela ne suffisait pas. Il fallut lever des contributions sur les biens que ceux du Lieu et de l'Abbaye possédaient au Chenit. Cela rapporta, contributions volontaires comprises, 190 florins 6 sols (fr. 1900.—).

La cloche gracieusement offerte par LL. EE. se trouva prête juste au moment de l'achèvement des travaux, en novembre 1612. Les associés reçurent l'ordre d'aller la quérir. P. Le Coultre la trouva à la fonderie, 'hors de ville. Au pesage, la cloche accusa 675 livres. Le magnifique seigneur Abraham Stuerler, trésorier du Pays romand, la délivra au délégué du Chenit sans exiger de lui ni or ni argent, ce dont notre envoyé s'extasia.

Transporter la lourde cloche à une telle distance se révéla chose malaisée. Il fallut la conduire en char jusqu'à Morat et, de là, par bateau à Yverdon par la Broye et le lac de Neuchâtel; puis, de nouveau par char, à Orbe et au Lieu en deux étapes. Le forgeron de cette dernière localité, Abel Aubert, se chargea d'assujettir proprement la cloche au joug («goust», dit le texte). Le voyage de Berne avait pris 12 jours et coûté 33 florins (fr. 330.—). Les frais de transport de la cloche jusqu'au Lieu revinrent à 36 florins (fr. 360.—). Montée au clocher à grand renfort de bras, la campane toute battante neuve, y retentit pour la première fois le jour de Noël 1612.

Les comptes de construction furent présentés à l'approbation des fidèles le 23 juin 1613 dans le nouveau temple.

Mait tout n'était pas encore à point. Les murailles demandaient parachèvement. Il fallut lever une nouvelle contribution d'un demi-florin par personne pour subvenir à ces derniers frais. L'assemblée désigna deux gouverneurs adjoints pour la surveillance des travaux, en la personne de Joseph et d'Abel Meylan.

La cloche gratifiée par LL. EE. rendit de bons services pendant près de trois siècles. Le futur docteur René Meylan de Moudon, en vacances au Sentier, releva, en son temps, les particularités de la cloche de son village d'origine, Grâce à lui, nous savons que la petite cloche d'alors montrait, sur sa surface tournée au nord la date de 1612. Ce millésime surmontait une couronne de lauriers renfermant trois écus de forme allemande. L'écu supérieur, à la couronne impériale, portait une aigle éployée à deux têtes. Les écus infé-

rieurs, symétriquement placés, faisaient voir l'ours de Berne. En-dessous, on lisait sur un cartouche rectangulaire:

VS DE MËVR BIN ICH GELOSSEN ABRAHAM ZENDER ZV BERN HAT MICH GOSSEN.

De la forme me voici issue; Abraham Zender à Berne m'a fondue.

Il y avait, de chaque côté du cartouche, une feuille d'arbre en relief.

Au-dessus du cerveau, le verset biblique suivant surmontait une guirlande de rinceaux : Certes, bienheureux sont ceux qui oyent la parole de Dieu et la gardent.

Mais la description du docteur ne répondait pas tout à fait à la réalité. Sans doute la fit-il de mémoire. Il s'agissait d'une couronne toute simple formée de deux cercles concentriques. Une tête de lion en haut et sept rosaces la partageaient en cantons. Ajoutons que l'aigle bicéphale n'avait rien de majestueux. Les deux têtes au col grêle et démesurément allongé pendaient lamentablement comme celles de volailles déplumées.

On l'a deviné: la vénérable cloche n'est plus. Le sinistre de février 1898 la fondit presque en entier. Des parcelles projetées dans la neige lors de la chute prirent des formes étranges. Quelques fragments plus lourds demeurèrent non liquéfiés. Plusieurs ont trouvé place au musée du collège. L'un d'eux fait précisément voir l'aigle héraldique prédécrite et un tronçon de bordure, le tout d'une netteté parfaite et comme coulé de fraîche date.

Le ministre de l'Abbaye et du Lieu, spectable Jean Perraud voulut astreindre son jeune collègue, le ministre du Chenit, à fonctionner à sa place tant au Lieu qu'à l'Abbaye, lorsqu'il en serait empêché lui-même. En ces occasions, ceux du Chenit auraient dû se rendre au prêche au Lieu, comme du passé.

Mais le Chenit refusa d'obtempérer à cette injonction. Lors de la visite d'église, les principaux adressèrent leurs plaintes au doyen Chaperon.

Les parties furent assignées à comparaître à Romainmôtier le 12 avril 1615. Pierre Le Coultre et Isaac Piguet représentaient le Chenit. Les doctes et savants ministres de la Classe d'Yverdon et Romainmôtier décidèrent que le ministre du Chenit s'occuperait avant tout de sa propre église, mais que si, « d'abondant » (en outre), il pouvait soulager Mgr Perraud, il lui était loisible de le faire.

Ces détails sont aussi empruntés au Livret de Pierre Le Coultre. L'auteur termine son récit par l'action de grâce «Au Dieu vivant soit la gloire!», exprimée en grec, puis en latin et en hébreu.

Douze pasteurs du Chenit se succédèrent de 1612 à l'établissement de la commune, savoir: le précité Tharin (1612—1621); Jean-Jaques Jaquier (1621—1623); Julien de Thienne (1623—?); Abraham Marguerat (?—1630); Siméon Olivier (1631—16...); Nicolas Petitpierre (1632—1633); Jaques Dutoit (1633—1636); Samson Thorel (1636—1637); Isaac Fabry (1638—1639); Jaques Mayor (1640—1641); Jaques Potterat (1641—1643); Jean-Jaques Bonnard (1643—1647).

Ils restèrent en fonctions un peu moins de trois ans en moyenne. Qui s'en étonnerait, vu les exigences? On voit en pensée ces braves ecclésiastiques, par un mauvais jour d'hiver, quitter de nuit leur chez eux et brasser la neige pour arriver au Sentier au point du jour!

De ces conducteurs spirituels nous savons peu ou rien. Ils occupaient la cure du Lieu et, de là, desservaient le Chenit. Cette *vieille cure*, ainsi dénommée pour la distinguer de celle qui la remplaça, datait de 1612 ou des années suivantes. Elle se trouvait droit au nord de la petite église, dite St-Théodule. Seul un étroit couloir séparait les deux constructions.

A la même époque un cimetière fut établi autour de l'église du Chenit. Pendant plus de deux siècles, chaque famille y disposa d'un coin spécial. Il n'était pas question d'ensevelir à la ligne.

La chronique locale assurait que les clans dominants occupaient l'esplanade, tandis que les familles besogneuses s'étaient vues reléguées le long de la pente s'abaissant vers la sagne. Les fosses inférieures, creusées dans la tourbe, se remplissaient d'eau, d'où amertume et récriminations de ceux qui s'estimaient lésés.

L'oubli s'étend à la longue sur toutes choses. Bien rares à cette heure les familles qui ont connaissance du coin où reposent leurs lointains ancêtres.